

IDEL : REGIME DES PRATICIENS ET AUXILIAIRES MEDICAUX CONVENTIONNES

*Votre protection sociale,
c'est la sauvegarde de votre patrimoine
grâce aux remboursements de vos dépenses de santé
et surtout au maintien de vos revenus en cas d'arrêt de travail, quelle qu'en soit la cause...*

PERTE DE REVENUS LIEES A UN ARRET DE TRAVAIL



INDEMNITES FORFAITAIRES EN CAS D'ARRET DE TRAVAIL/INVALIDITE/DECES

www.carpimko.fr

DEPENSES DE SANTE



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SOINS

www.ameli.fr

LA COUVERTURE « ACCIDENT DE TRAVAIL/MALADIE PROFESSIONNELLES » EST FACULTATIVE POUR LES IDEL



Vous êtes victime d'un AES, par exemple...

Prestations garanties par la CARPIMKO
et votre assurance Prévoyance IJ complémentaire.

**Attention : la CARPIMKO verse la rente d'invalidité partielle si
l'incapacité entraîne une réduction des deux tiers de l'activité et
sous condition de ressources.**

Renseignez vous sur le seuil de déclenchement de la couverture INVALIDITE
auprès de votre assurance complémentaire !



La CPAM ne couvre pas le remboursement de vos soins si vous
n'avez pas souscrit à l'assurance volontaire ([Cerfa S6101](#)).

Certains assureurs proposent une couverture comparable.

Contactez-nous pour en savoir plus...